

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/9291
30 juin 1969
FRANCAIS
ORIGINAL : ESPAGNOL

LETTRE DATEE DU 27 JUIN 1969 ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR LE CHARGE
D'AFFAIRES PAR INTERIM D'EL SALVADOR*

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que le 26 de ce mois, mon gouvernement s'est vu contraint de rompre les relations diplomatiques avec le Gouvernement hondurègne, à la suite de très graves événements survenus sur le territoire hondurègne, dont ont été victimes des milliers de Salvadorègnes. En outre, neuf mille sept cent dix (9 710) Salvadorègnes qui ont fui à la suite de persécutions massives et sans discrimination sont actuellement inscrits sur les registres du Bureau de l'immigration d'El Salvador.

La rupture des relations diplomatiques résulte de faits qui mettent en danger la paix et la sécurité de la région centraméricaine et qui constituent des violations flagrantes des droits de l'homme fondamentaux; le Gouvernement hondurègne est responsable de ces faits au regard du droit international.

Comme suite aux instructions expresses de mon gouvernement, je vous prie de bien vouloir faire distribuer aux membres du Conseil de sécurité et aux autres Membres de l'Organisation des Nations Unies le télégramme par lequel le Gouvernement salvadorègne a informé le Gouvernement hondurègne de la rupture des relations diplomatiques et je me permets à cette fin de vous envoyer une copie de ce télégramme.

Je saisis cette occasion pour vous renouveler etc.

Le Chargé d'affaires par intérim
d'El Salvador auprès de
l'Organisation des Nations Unies,
(Signé) Felipe VEGA-GOMEZ

* Distribuée comme document du Conseil de sécurité à la demande de la Mission permanente d'El Salvador auprès de l'Organisation des Nations Unies.

MISSION PERMANENTE D'EL SALVADOR
AUPRES DE L'ORGANISATION DES
NATIONS UNIES
211 East 43rd Street
Room 1902
New York, N. Y. 10017

COPIE

San Salvador, le 26 juin 1969

"Son Excellence Don Tiburcio Carías Castillo, ministre des relations extérieures, Tegucigalpa, Honduras. Je me permets d'informer Votre Excellence que, comme suite aux graves événements qui se sont produits et continuent à se produire dans la République hondurègne et qui consistent en homicides, vexations et viols, spoliations, persécutions et expulsions massives dont des milliers de salvadorègnes ont été victimes du seul fait de leur nationalité, événements qui sont sans précédent dans l'histoire de la région centraméricaine et dans celle de l'Amérique, étant donné d'autre part que le Gouvernement hondurègne n'a pris aucune mesure efficace pour punir ces délits qui ont un caractère de génocide et qu'il n'a pas donné d'assurance pour ce qui est de l'indemnisation et de la réparation des dommages causés aux Salvadorègnes et n'a pas fait d'enquête sur les délits ni châtié les coupables, ni empêché les persécutions et les vexations, étant donné en outre qu'il est resté impassible devant la violation flagrante des immunités consulaires reconnues en droit international, puisque les Consuls d'El Salvador ont été menacés dans leur personne, que certains ont été l'objet de vexations et que leurs domiciles ont été violés, tous ces actes ayant été commis par des foules incitées par des organes de publicité semi-officiels du Gouvernement hondurègne, étant donné enfin que les autorités de ce pays ne cherchent pas à offrir de garanties aux personnes de nos concitoyens et qu'au contraire de nombreux Salvadorègnes ont été détenus et emprisonnés sans cause justifiées, tous actes qui constituent de très graves violations du droit international engageant la responsabilité du Gouvernement hondurègne, mon gouvernement considère qu'il est inutile de maintenir des relations diplomatiques avec le Gouvernement hondurègne et a par conséquent décidé de rompre les relations diplomatiques à partir du moment de la réception du présent message. El Salvador désignera en temps opportun le pays ami qui représentera les intérêts salvadorègnes. Sincèrement, Francisco José GUERRERO, ministre des relations extérieures d'El Salvador."

